

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-425733

CA

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e) 22074			
Matricule : 10876		Société : DAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : FADILI ATTIA			
Date de naissance : 15/11/72			
Adresse : LES OLA BLANCA LAN-HARZA ESSAHIG IMM FS APP 16 B1 D 431,50			
Tél. : 0644 30 21 47 Total des frais engagés : 231,50 Dhs			

Cadre réservé au Médecin : Dr. Amram RUIMY GENERALISTE Angle Rue Mez Sedki et Rue du Gabon, 2^e Etage, Appt 7 Tél: 05.22.27.15.08 - Casablanca			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 21/02/2020			
Nom et prénom du malade : Mme FADILI ATTIA Age: 47 Ans			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Fracture			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : LE FEV 2020			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA** Le : **20/02/2020**
Signature de l'adhérent(e) : **ATTIA**

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Cetraffient	Montant des Honoraires	Cachet et signature du Médecin	Attestent le paiement des Actes
<i>RUMY GENERALISTE RUE Med Sekki et RUE Gabol, 2^e Etage, Ado 05.22.27.15.08 Tél:</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>DR RUMY</i>	<i>DR NABALA</i>
EXECUTION DES ORDONNANCES					
Cachet du Pharmacien ou du Formulier	Date	Montant de la Facture			
<i>PHARMACIE JARDINS D'AFRIQUE Océan Atlantique Casab - Tel: 0522.79.12.42</i>	<i>02/08/98</i>	<i>34,50</i>			
ANALYSES - RADIODIAGRAPHIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Cetraffients	Montant	des Honoraires	
<i>DR RUMY</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>DR RUMY</i>	
AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé	des Honoraires	
<i>DR RUMY</i>	<i>AM PC IM IV</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>DR RUMY</i>	

Docteur RUIMY Amram

GENERALISTE

Diplômé d'échographie clinique de la
Faculté de Médecine de Montpellier

Résidence Oumaima

Angle Rue Mohamed Sedki
et Rue du Gabon

2ème étage, Appt 7 - Casablanca

Tél.: 0522 27 15 08

AKI

AKINDEX
ADULTES
0,133 g /100 ml

flacon de 200 ml

6118000280026

SIROP ADULTES

LOT : 19133

PER : 10/2022

PPV : 31,50 DH

Casablanca, le

02 FEV. 2020

EN CAS DE DOUTE,
VEUILLEZ CONSULTER VOTRE PHARMACIEN.

Fadli Adnate



Akindex Syrop Ad

I can take & 3/✓

Dr. AMRATIEN RUIMY
Angle Rue Mohamed Sedki et Rue du Gabon, 27, 15.08, Casablanca
Tél. 0522.27.15.08

Gantim Xy3all ep
rept ds

RUIMY
GENERALISTE du
Dr. AMRATIEN RUIMY
Angle Rue Mohamed Sedki et Rue du Gabon, 27, 15.08
Casablanca
Tél. 0522.27.15.08

PHARMACIE
LES JARDINS D'ANFA sain
Dr. K. S. Diouri Sophia
Bld de l'Océan Atlantique
Ain Diab - Casablanca
Tél. 0522.79.89